Image not found or type unknown

heritage après le décès de ma mère

Par **becu**, le **17/08/2010** à **11:45**

bonjour,

je suis issue d'une famille de 6 enfants. mon père est décédé l'année dernière . Ma mère souhaite désigner de son vivant des personnes de notre famille qui seraient destinataire de biens mobiliers après sa mort. Une de mes soeurs a également une procuration sur son compte. Ma question est la suivante . Serait il préférable de faire notifier tout cela devant un notaire? si oui de quel document juridique s'agit il et quel en serait le coût pour elle. Nous souhaitons que les choses se passent au mieux pour tout le monde sans conflit le jour ou elle décédera..

Merci de me répondre rapidement. Ma mère est âgée de 78 ans. elle dispose de toutes ses facultés mentales et j'aimerais l'aider à faire la démarche..

Nous ne nous voyons pas forcément entre frères et soeurs car la vie a fait que nous avons pris certaines distances les uns avec les autres. Ma crainte concerne surtout les conflits éventuels pouvant survenir

aaaa